

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 4-6 (1953-1956)

Heft: 16

Artikel: Deux fausses monnaies vénitiennes du Moyen Age

Autor: Grierson, Philip

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170459>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dings: A. Piganiol, *Historia* 1, 1950, 82 ff. Ed. Galletier, *Rev. Ét. Anc.* 52, 1950, 288 ff. J.-J. Hatt, *Latomus* 9, 1950, 427 und C.-R. Ac. Inscr. 1950, 83 ff. J.-R. Palanque, *Mél. H. Grégoire*, 2, 1950, 483 ff. A. Piganiol, ebd., 513 ff. P. Petit, *Historia* 1, 1950, 562 ff. F. Altheim, *Literatur und Gesellschaft im ausgehenden Altertum* 1, 1948, 145 ff. N. H. Baynes, *Journ. Rom. Stud.* 41, 1951, 155 ff. Gl. Downey, *Dumbarton Oaks Papers* 6, 1951, 53 ff. Heinz Kraft, *Theol. Lit.-Ztg.* 1952, 118 ff., der schon das Kreuzzepter des Ar. Med. mit der Eusebiusstelle vergleicht. A. Frolow, *Rev. d. Ét. Slaves* 27, 1951, 104 ff. J. Moreau, *Rev. Ét. Anc.* 55, 1953, 307 ff. Ders., *La Nouvelle Clío* 3, 1952, 369 ff. Ders., *Byz. Z.* 47, 1954, 134 ff. P. Orgels, *Mél. H. Grégoire* 4, 1952, 575 ff. F. Scheidweiler, *Byz. Z.* 46, 1953, 293. J. Gagé, *Rev. d'Hist. et de Philos. Relig.* 1951, 181 ff. J.-R. Palanque, S.-A. aus: *Ét. médiév.*, offertes à M. le Doyen Fliche, 1952. A. Kurfesß, *Zschr. f. Rel.- u. Geistesgesch.* 4, 1952, 42 ff. P. Lemerle, *Rev. Ét. Byz.* 10, 1953, 192 ff. Fr. Fremersdorf, *Festschr. f. R. Egger* 1, 1952, 66 ff. H. Karpp, *Theol. Rundschau N. F.* 19, 1951, 1 ff. A. H. M. Jones, *La nouvelle Clío* 5, 1953, 215. W. Seston, *Journ. Rom. Stud.* 37, 1947, 127 ff. J. Moreau, *Ann. Univ. Saraviensis* 2, 1953, 100 ff. F. Dölger, *Byz. Zschr.* 45, 1952, 18. — Den Standpunkt, den ich in der Frage der Vita Constantini stets vertreten habe, haben neuerdings P. Franchi de' Cavalieri (a. O.), J. Vogt, *Mél. H. Grégoire* 1, 1949, 593 ff. und Hermes 81, 1953, 111 ff., wie auch Fr. Vittinghoff, *Rh. Mus. n. F.* 96, 1953, 330 ff. vortrefflich verteidigt und weiter unterbaut.

PHILIP GRIERSON

DEUX FAUSSES MONNAIES VÉNITIENNES DU MOYEN ÂGE

Il y a huit ans, un expert de Londres m'offrit une soi-disant pièce en cuir obsidionale, frappée par le doge vénitien Domenico Michiele (1117-1130) pendant le siège de Tyr, en 1124. Il était évident, d'après le style des légendes, qu'il s'agissait d'une falsification moderne. Après discussion, j'achetai la pièce au prix coûtant du vendeur, pour la retirer de la circulation. Elle est maintenant au Musée britannique, dans la collection des faux.

Récemment, je découvris dans le catalogue de la première vente de l'Archiduc Sigismond ce qui y est supposé être une monnaie en cuivre du doge Marino Falier (1354-1355), célèbre par sa fin tragique. Une monnaie de ce format et de ce type est bien inconcevable au milieu du XIV^e siècle ; la manière dont elle est faite, la légende, le type, etc... laissent reconnaître la main du même faussaire qui fabriqua ma pièce en cuir. La pièce ne fut pas vendue et fut probablement reconnue comme fausse. Néanmoins, il me paraît utile de publier ces deux falsifications, en espérant attirer l'attention sur d'autres curiosités de ce genre dans la série vénitienne.

En voici la description:

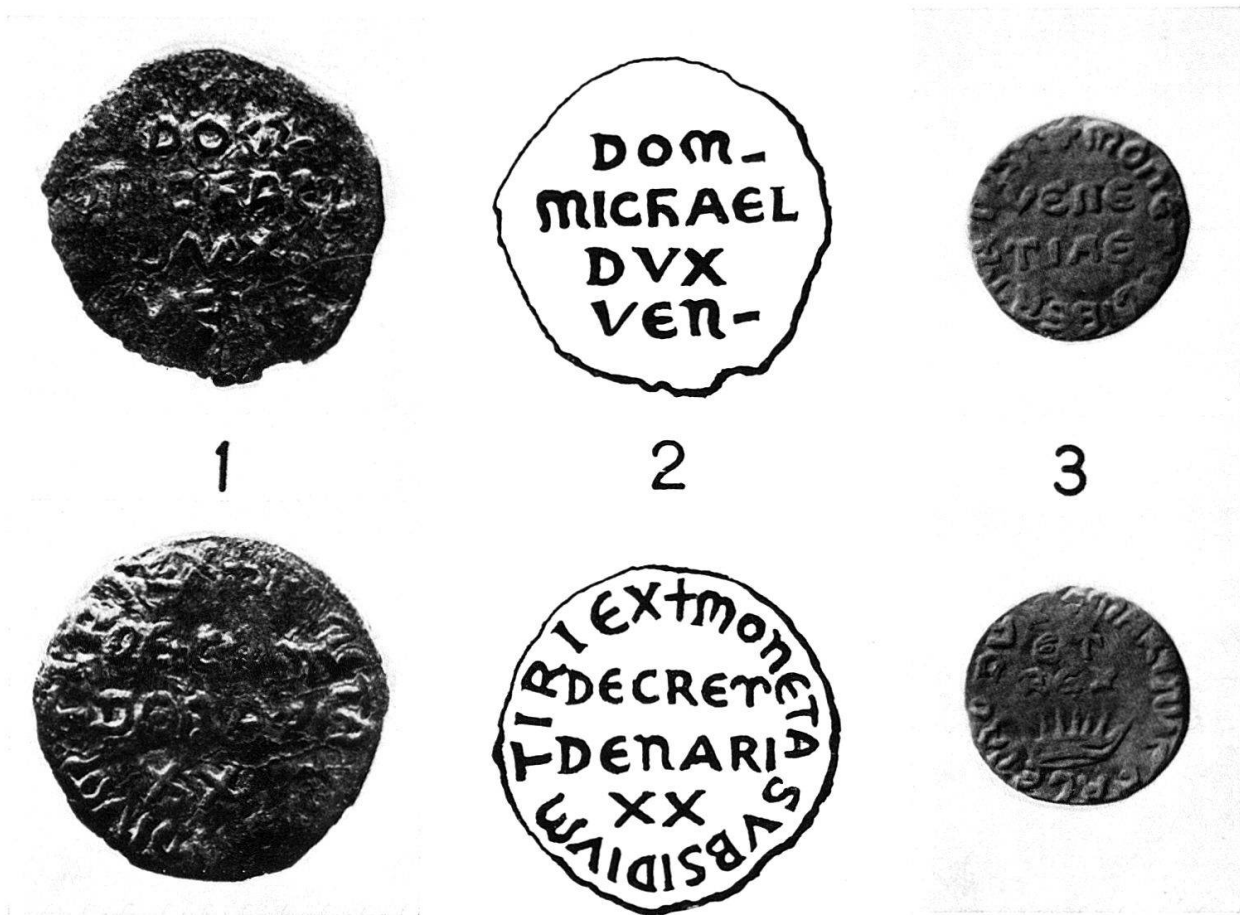
1. Av. DOM // MICHAEL // DVX // VEN-
Rv. + MONETA SUBSIDIUM TIRI EX
(dans le champ) DECRET // DENARI // XX

Deux rondelles de cuir mince, 35 mm. en diamètre. La légende est frappée sur la face lisse extérieure. Les rondelles étaient précédemment collées ensemble, pour donner l'impression d'une monnaie à deux faces.

2. Av. + MARINVS FALETRI DVX
(dans le champ) ET // REX Couronne
Rv. + MONETA LIBERTATIS
(dans le champ) VENE // TIAE
Diam. 23 mm. Bronze.

Vente de la coll. Erzherzog Sigismund von Oesterreich, I
(Adolph Hess Nachfolger, Lucerne, 28 mars 1933) n° 1578

L'importance du siège de Tyr dans l'histoire vénitienne et la célébrité de l'épisode du règne de Marino Falier ont certainement suscité la fabrication des deux faux.



La grande forteresse de Tyr est restée entre les mains des musulmans durant un quart de siècle, après que les guerriers de la première croisade eussent conquis l'intérieur de la Palestine et de la Syrie. Elle survécut à la prise de Césarée, de Tortose, d'Acre, de Tripolis et d'autres villes côtières dans les premières années du XII^e siècle. Ce n'est qu'au début de l'année 1124 que les régents du royaume de Jérusalem, agissant au nom de Baudouin II, purent assiéger la ville forte, assistés par une flotte vénitienne sous le commandement du doge en personne. La garnison, affaiblie par la famine et désespérée par l'insuccès des diversions de Damas, d'Ascalon et d'Égypte, capitula le 7 juillet 1124. La prise de la ville, après un siège de cinq mois seulement, fut un des grands triomphes militaires des croisés, une victoire due à l'aide active et décisive de Venise¹.

Les malheurs que les assiégeants endurèrent nous sont connus par des sources du XII^e siècle. Une des difficultés les plus pénibles fut le manque d'argent. Une armée, en campagne pour un certain temps, a toujours grand besoin d'argent, et Foucher de Chartres raconte comment les trésors précieux de l'église de Jérusalem durent être mis en gage pour créer les moyens nécessaires². L'*Historia ducum Veneticorum*, du début du XII^e siècle, affirme que les Vénitiens vinrent au secours avec un prêt de

¹ Dans la littérature moderne, le récit le plus détaillé se trouve dans René Grousset, *Histoire des Croisades*, I (Paris 1934), 603-621. Les deux sources les plus importantes du XII^e siècle sont Foucher de Chartres, *Historia Hierosolymitana* III, 27-34 (éd. H. Hagenmeyer, Heidelberg 1913, pp. 693-742), et Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, XIII, 1-14 (dans *Recueil des historiens des Croisades, Histor. Occid. I* [Paris 1844], pp. 555-576). Foucher était contemporain, Guillaume écrit 50 ans plus tard, mais dans une complète familiarité avec les événements.

² *Historia* III 27, 2 (p. 694).

100.000 *aurei*³. Malgré le silence des sources franques à ce sujet, le fait s'accorde bien avec les termes du traité conclu à Acre, entre les barons du royaume de Jérusalem et le doge ; en effet, la république de Venise obtint dans ce traité de grandes concessions et privilèges commerciaux⁴.

Les chroniqueurs d'une époque plus tardive racontent une histoire assez différente. Le mieux connu, Marino Sanudo le jeune (1466-1533), historien vénitien, sait nous dire, comment Domenico Michiele mit fin au manque de numéraire en émettant de la monnaie de cuir : « *E per il star fuora tanto di la nostra armada vene al doxe a mancharli li danari da pagar le zente di l'armada: el qual doxe con summa prudentia si pensò di far una provisiom, e feze bater una certa moneda, chi dice di rame et chi scrive di cuoro, ma io credo fusse di... con la sua arma suso che erano liste ; e fece publico editto che per tutta l'armada si dovesse spender, prometendo a tutti sopra la sua fede zonto che 'l fusse a Veniexia a cadaum che havesse tal sorte di monede le toria e li darìa tanti ducati d'oro ; e cussi fu fato e fo observata la ditta promessa, e da quel tempo in qua el ditto doxe e soi descendenti da cha' Michiel sopra la sua arma vi azonseno a le trexe ducati d'oro per... numero... sicome vede al presente la ditta sua arma*⁵. »

Ces « monnaies » en cuir doivent être considérées comme imaginaires⁶. Les deux sources vénitiennes les plus anciennes ne les mentionnent pas. Les grandes chroniques du XIV^e siècle, celles d'Enrico Dandolo (mort en 1354) et de ses contemporains, Pietro Giustinian et Niccolò Trevisan (mort en 1369) les passent également sous silence⁷. Les monnaies en cuir ne font pas leur apparition avant la fin du XV^e siècle, notamment dans les écrits de Pietro Dolfin (mort en 1525)⁸ et de Marino Sanudo le jeune, cité plus haut.

L'origine de cette fable peut être expliquée sans difficulté. Guillaume de Tyr, après avoir décrit la prise de Tyr, relate comment Baudouin II, roi de Jérusalem, captif de l'émir d'Alep, se racheta avec une somme décrite comme 100.000 *micheelati*⁹. C'étaient des *nomismata* byzantins. Leur nom, en usage depuis le milieu du XI^e siècle, dérive de l'empereur Michel IV le Paphlagonien (1034-1041), le dernier qui frappa des *nomismata* d'or fin, car ce sont ses successeurs Zoë et Constantin IX (1042-1055)¹⁰ qui com-

³ « *Insuper eciam centum milia aureorum patriarche Ierosolymitano et principibus atque exercitui Francorum, qui ad eandem venerant obsidionem, mutuaverunt* » (Mon. Germ. Hist., *Scriptores*, XIV, 74). Les *Annales Venetici breves* (ibid., p. 71) qui sont antérieures ne mentionnent pas le prêt. Elles sont toutefois si brèves que leur silence ne permet aucune conclusion.

⁴ Pour ce traité, cf. Guillaume de Tyr, *Hist.* XII, 25 (pp. 550-553). Entre autre, le doge touchait une annuité de 300 *bizantii saracenati*.

⁵ Marino Sanudo, *Le vite dei doge* (ed. G. Monticolo, in *Rerum Italicarum Scriptores* XXIV, 4; Città di Castello, 1900), t. I, p. 182.

⁶ Domenico Pasqualigo, « *Spiegazione della moneta del doge Domenico Michiel in Soria* » (in A. Calogherà, *Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici* 24 [Venise 1741], pp. 1-22), publié et reproduit (p. 9) ce qu'il pense être un exemplaire de la monnaie du doge. Il est de plomb, et non pas de cuir et paraît être une médaille religieuse. Il n'y a aucune raison de la mettre en relation avec le doge Domenico Michiele. L'article a surtout de la valeur par sa suite de références à la pièce, d'auteurs du XVI^e et XVII^e siècles.

⁷ Enrico Dandolo, *Chronicon Venetum*, ch. XII, part 10/11, dans L. A. Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores* XII (Milan 1728), pp. 270-271. Les autres deux chroniques, dont les MSS. sont conservés à la Biblioteca Marciana à Venise, sont inédites. Mais tous les historiens postérieurs les ont systématiquement dépouillés. Les passages relatifs à Michiele et le siège de Tyr sont cités par Monticoli dans son édition de Marino Sanudo, loc. cit., p. 182, note 3.

⁸ Également inédit, mais cité par Monticoli, loc. cit.

⁹ *Historia* XIII, 5 (p. 576) : « *Dicitur autem summa pro se pactae pecuniae fuisse centum millia michaelitarum, quae moneta, in regionibus illis, in publicis commerciis et rerum venalium foro, principatum tenebat.* »

¹⁰ L'expression est si répandue dans nos sources de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle qu'elle désigne certainement tous les *nomismata* d'or fin et non pas seulement ceux de Michel IV. On a cru, parfois, que les *micheelati* sont des besants de Michel VII, mais ceci n'est pas admissible, car les monnaies de cet empereur sont d'un or de très bas aloi.

mencèrent l'émission de monnaies en or de bas aloi. Il est naturel qu'un auteur vénitien du XIV^e siècle, alors que le vrai sens du terme *micheelati* s'était perdu depuis longtemps, identifie les 100.000 *aurei*, mentionnés comme un prêt à l'armée dans les sources vénitiennes, avec les 100.000 *micheelati* payés par Baudouin II pour sa rançon et qu'il conclue que ces pièces tiraient leur nom du prénom du doge — Michiele —, qui les aurait frappées. Une telle conclusion avait, en plus, l'avantage d'expliquer les 21 besants qui figurent sur les armoiries des Michiele. En effet, les chroniques de Giustinian et Trevisan, du XIV^e siècle, prétendent toutes les deux que le doge Michiele avait frappé des monnaies appelées *micheelati* et que ce fait expliquait les armes de la *ca'Michiele*¹¹.

C'est à la fin du XV^e siècle et au XVI^e siècle qu'on inventa la fable des pièces en cuir, alors que des monnaies obsidionales commencèrent à être répandues. Dans le récit de Marino Sanudo la monnaie, faite pour payer l'armée, a le caractère d'une vraie monnaie obsidionale, remboursable après le retour de la flotte à Venise¹². Son hésitation à donner sa propre opinion sur la matière des pièces se comprend, si une de ses sources dit qu'elles étaient en cuir, et si l'autre les décrit comme cuivre. On pourrait supposer que les deux descriptions remontent à une source commune qui permit une erreur de lecture facile à expliquer : le latin *cupro* pour l'italien *cuoio*¹³ ou vice versa. Cette source, quelle qu'elle soit, ne peut pas être antérieure à la fin du XV^e siècle, et ne peut pas suppléer au silence des auteurs plus anciens.

A notre tour, nous ne devons pas hésiter à désigner la prétendue monnaie obsidionale de Tyr comme purement légendaire. Quant au faux lui-même, il est clair que son auteur ne connaissait pas directement le récit de Marino Sanudo. Il n'a pas essayé de reproduire les armes du doge, mentionnées par Sanudo (« liste » : six faisceaux brisés d'azur et d'argent). Des traces de l'anecdote dans une histoire populaire de Venise furent probablement tout ce sur quoi il pouvait se baser¹⁴. Mais l'épisode était en lui-même assez frappant pour justifier la mise en circulation d'un exemplaire de cette monnaie fabuleuse.

Passons maintenant à l'autre faux. La fin tragique de Marino Falier après un dogat de sept mois est bien connue. Falier, membre d'une des plus anciennes et illustres familles de Venise, n'avait jamais aspiré à la fonction du doge ; il préférait servir la « Sérénissime » dans des charges plus actives. Il fut investi pendant une de ses absences. Rentré, il ne supporta pas les restrictions, imposées à sa splendeur dorée par le patriciat, et fit soudain une des tentatives, rares dans l'histoire vénitienne, de renverser la constitution. Il se mit d'accord avec des éléments mécontents de l'Arsenal ; le projet de la conspiration était d'assassiner les principaux patriciens et de proclamer Falier Seigneur de Venise. On découvrit le complot par l'arrestation de quelques-uns des conspirateurs ; leurs aveux chargèrent Falier ; le doge fut arrêté et condamné à mort. Il fut décapité sur l'escalier qui descend de la Loge dans la cour du Palais ducal, à l'endroit même où il avait juré, en se coiffant du bonnet ducal, d'observer les lois imposées lors de son investiture. Le

¹¹ Voir les passages cités ci-dessus, p. 88, note 7.

¹² C'est un anachronisme grossier que de dire que le paiement était dû en ducats : le ducat d'argent ne fut créé qu'en 1202 et celui en or en 1284. Voir N. Papadopoli, *Le monete di Venezia* I (Venise 1893), pp. 81, 123.

¹³ Peut-être la source de Sanudo voulait-elle décrire la monnaie comme pièce de cuivre, puisque ce métal servit, à l'occasion, pour la frappe de monnaies obsidionales au XVI^e siècle ? L'argent, naturellement, était d'usage beaucoup plus fréquent. Mais il existait une ancienne tradition sur la monnaie en cuir qui était certainement connue d'un humaniste comme Sanudo (cf. E. Babelon, *Traité* I, p. 375). Il y eut même une tradition de ce genre au moyen âge. J'espère y revenir à une autre occasion.

¹⁴ Ce pourrait être l'histoire de Venise par S. Romanin, très répandue à son époque. Elle ne reprend pas le détail du récit de Sanudo, disant simplement que les armes du doge étaient reproduites sur les monnaies. (*Storia documentata di Venezia*, 1853-61, 2^e éd., réimpression de 1912, II, pp. 46-47).

visiteur de Venise retrouve trace de sa fin fatale : dans la salle du Conseil majeur, la série des portraits des doges est interrompue par un voile noir à la place de son effigie ¹⁵.

Sur notre falsification, il n'y a, naturellement, aucune indication dans nos sources. Le faussaire révèle à plusieurs endroits une grande ignorance des institutions médiévales. Un chroniqueur dépeint l'ambition de Falier comme « *inclitum Veneti ducis nomen... in tyrannidem permutare* », mais le titre auquel le doge aspira était celui de *dominus* ou seigneur (« *voler esse signor de Venexia* ») — avec l'effet de calquer la constitution de Venise sur celles de nombreuses cités de la plaine lombarde. Le titre *rex* et la couronne royale ne pouvaient pas se justifier dans les aspirations d'un souverain du Nord de l'Italie, d'autant plus que la couronne figurant sur la pièce est la couronne de fer de la Lombardie ; en fait, elle reproduit celle qui se trouve sur des monnaies en bronze obsidionales, frappées par les troupes françaises assiégées à Venise en 1813 ¹⁶. L'expression « *Moneta libertatis Venetiae* » est également un anachronisme. L'idée que le doge ait eu l'intention de rétablir les libertés de Venise aurait pu inspirer un drame de Byron, mais n'a aucune place dans la vraie histoire de Marino Falier.

¹⁵ La tradition littéraire a été étudiée d'une façon critique et exemplaire par V. Lazzarini, *Archivio Veneto* XIII (1897), pp. 1-107, 277-374. Un excellent résumé se trouve dans Horatio F. Brown, *Studies in the History of Venice* (Londres 1907) I, pp. 79-106.

¹⁶ A. Brause-Mansfeld, *Feld-, Noth- und Belagerungsmünzen* II (Berlin 1903), p. 74 (pl. 13).

Traduction rédigée par M. H. Cahn, révisée par M. C. Martin.

PAUL GROTEMEYER

ZWEI MEDAILLENZEICHNUNGEN VON HEDLINGER

Hedlingers Italienreise, die der seit 1718 in Stockholm ansässige Kgl. Hofmedailleur von Mai 1726 bis Oktober 1727 unternahm, stand im Zeichen der ersten und einzigen Begegnung mit Rom und der Antike im Freundeskreis des Kardinals Albani und des Baron Stosch. Es war eine Zeit der ausschließlichen Rezeption, hinter der die eigentliche künstlerische Tätigkeit des sonst so tätigen Mannes nahezu ganz zurücktrat. Erst nach seiner Rückkehr nach Schweden widmete er 1728 von Stockholm aus dem Baron Stosch, dem Direktor der Graveurakademie an der Wiener Münze Antonio Maria di Gennaro, mit dem er auf der Rückreise in Wien zusammengetroffen war, sogar erst 1738 in freundschaftlicher Gesinnung deren Bildnismedaillen. Als einzige in Rom entstandene Arbeit ist die Porträtmedaille auf Papst Benedikt XIII. bekannt, die aus eigener Initiative des Künstlers und aus seiner persönlichen Verehrung für den Papst entstand, dem er, wie überliefert wird, nur im Vorübergehen begegnet war, eine Medaille mittlerer Größe (56 mm) mit dem päpstlichen Bildnis in Mozetta, Stola und Calotte, während auf der Rückseite mit der Schrift «*Fulcite me floribus*» die personifizierte Ecclesia mit Kreuzstab in der Linken auf einem Throne sitzt, das Haupt zu einem Putto geneigt, der ihr eine Rose entgegenreicht, die dem am Fuße des Thrones ruhenden Wappen der Orsini entnommen ist ¹. Zu dieser Medaillenrückseite hat sich die Vorzeichnung von der Hand Hedlingers erhalten, ein rechts unten mit «Hedlinger f» signiertes Blatt von 20,1 × 14,8 cm mit dem 8,8 cm großen Medaillenrund: Abb. 1, eine im Figürlichen mit

¹ Chr. de Mechel, *Explications etc. des médailles de l'œuvre du Chev. Hedlinger*, Basel 1778, Taf. XXXIV, 1. — Fuebli-Haid, *Des Ritters Johann C. Hedlingers Medaillenwerk*, Augsburg 1781, Taf. X. — Joh. Amberg, *Der Medailleur Joh. Karl Hedlinger in «Der Geschichtsfreund»*, Bd. 39 (1884), S. 169.